

Image not found or type unknown



A qui déléguer la représentation lors d'un partage ?

Par **PAPACOUL**, le **16/12/2008** à **09:46**

Bonjour,

Je suis appelé à l'ouverture des opérations de partage de la succession de ma grand mère, mais ne peut m'y rendre, je suis à plus de 400 km.

Un notaire peut il m'y représenter ou dois je nécessairement faire appel à un avoat ?

Merci